



Formulaire de demande du statut salarié

Vu le Statut Etudiant Salarié approuvé en CFVU du 25 juin 2024,

Critères d'éligibilité

- 1) Le statut salarié est susceptible d'être attribué à tout étudiant inscrit à l'Université de Montpellier en formation initiale dans un diplôme national (hors formations en alternance et hors formations générales et approfondies en sciences médicales, pharmaceutiques et odontologiques).
- 2) Les étudiants pouvant prétendre à ce statut et bénéficier à ce titre des dispositions mises en œuvre dans le cadre du présent dispositif doivent justifier d'une activité professionnelle encadrée par un contrat :
 - D'au minimum 10 heures hebdomadaires en moyenne, soit 40 heures par mois si le contrat a une durée inférieure à 12 semaines consécutives.
 - D'au minimum 120 heures par semestre d'enseignement ou 240 heures durant l'année universitaire pour un contrat de travail d'une durée supérieure à 12 semaines consécutives.

Demande de statut salarié(e) :

☐ Première demande

☐ Renouvellement

Nom et Prénom : Numéro d'étudiant(e) :

Date de naissance :

Email : Téléphone :

Formation à l'Université de Montpellier : UFR STAPS

Licence : ☐ L1 ☐ L2 ☐ L3

Filière / parcours: ☐ APAs ☐ EM ☐ ES Force ☐ ES FPT ☐ ES PPES ☐ MS FPT ☐ MS ELS

Formation professionnelle : ☐ DEUST ACSS ☐ DEUST AGAPS ☐ Licence Professionnelle

Master : ☐ M1 ☐ M2

Filière / parcours : ☐ RAPA ☐ GESAPA ☐ PESAP ☐ PCO ☐ PPR ☐ PCO ☐ MTS

☐ DIGIMOVE ☐ 2SIA

Activité professionnelle :

Activité professionnelle exercée :

Volume horaire hebdomadaire prévu par le contrat :

Type de contrat : ☐ CDD ☐ CDI ☐ Contrat d'intérim

Date de fin du contrat (hors CDI) :

Justificatifs à joindre : une copie du contrat de travail et pour les CDI le dernier bulletin de salaire

Fait à, le / /

Signature de l'étudiant(e)	Date de la commission : / /	Signature du Président de la commission UEI
	<u>Avis de la commission</u> ☐ Favorable ☐ Défavorable	